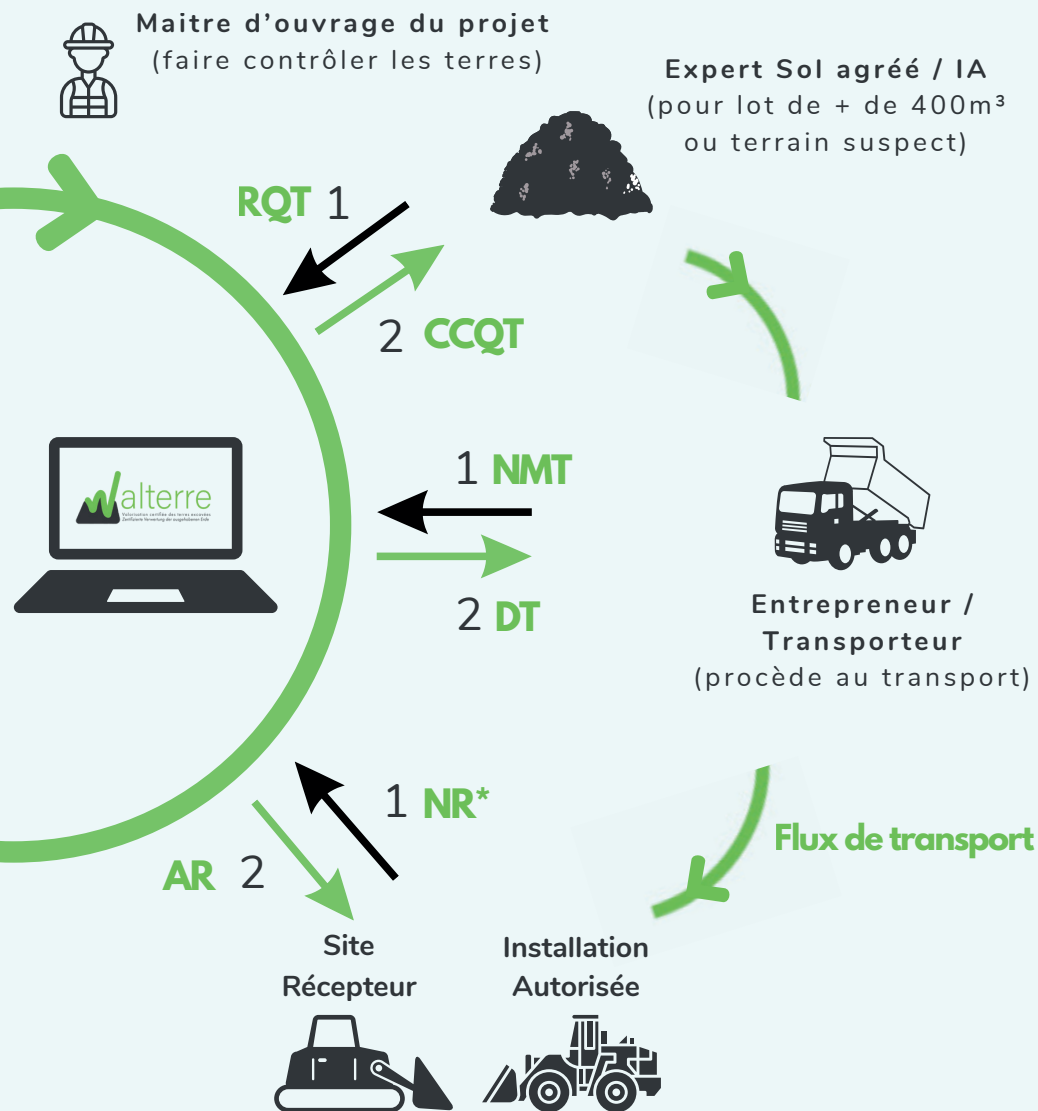


FICHE 1

LES BASES DE LA TRAÇABILITÉ DES TERRES EN WALLONIE



*à réaliser par le demandeur du DT (entrepreneur) et par le receveur des terres (IA/SR)

LEXIQUE

NMT	Notification de Mouvement de Terre	DSR	Déclaration de Site Récepteur
DT	Document de Transport	IA	Installation autorisée
RQT	Rapport de qualité des terres	AR	Accusé de réception
NR	Notification réception	CCQT	Certificat de Contrôle de Qualité des Terres

CODES

OBLIGATOIRE	Code	Procédure applicable	Usage possible SR
	0	--	Inconnu
	1	Comptabilité Qualité de Terres (RQT)	Type d'usage I - V (restreint au type d'usage I en cas de a = 3) + voirie publique
	2	Comptabilité d'Usage	Type d'usage II - V (restreint au type d'usage I en cas de a = 3) + voirie publique
	3	Comptabilité d'Usage restreint (art. 6§3 2° et 3°)	Type d'usage III - V + voirie publique
	4	--	Type d'usage IV - V + voirie publique
	5	--	Type d'usage V + voirie publique
	6		Voirie publique
	7	--	--
	8	--	--
	9	Évacuation de terres vers une IA de traitement de terres polluées suite à des actes de travaux d'assainissement	À traiter

FACULTATIF	Suffixes facultatifs	
	a	En cas de conditions particulières liées à la présence d'amiante
	i	En cas de conditions particulières liées à la présence d'espèces invasives
	r	Utilisation en application de l'art. 15 est restreint aux sites récepteurs en type d'usage IV

EN RÉSUMÉ

		Usage possible SR						
		Type I 1	Type II 2	Type III 3	Type IV 4	Type V 5	Inconnu 0	À traiter 9
Procédure applicable	1 RQT + CCQT + NMT	11	12	13	14	15	10	19
	2 NMT	21	22	23	24	25		
	9 évacuation de terres vers une IA							99